Q4

COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Titulaire des	certifications	conjointes
---------------	----------------	------------

Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Services d'installation et de maintenance d'extincteurs*, sous le n° 564/10/04-285

Nom (ou raison sociale) SN

☑ 112 Rue Denfert Rochereau 02100 SAINT QUENTIN

Etablissement objet de l'installation

Nom (ou raison sociale) LION D'OR

☑ ZAC LA VALLEE 02100 SAINT QUENTIN

Nature de l'activité principale GROSSISTE PRIMEUR

Cette installation a fait l'objet d'une déclaration de conformité N4 n° 03042015

Modifications survenues depuis la visite précédente du 14/03/2022

Description des événements, modifications (installation, locaux, exploitation, contenu, etc.), incidents survenus :

L'installation	Ŀ

est conforme et est maintenue conformément aux exigences du référentiel APSAD R4

présente les points de non-conformité détaillés ci-dessous

Améliorations proposées (référence devis, etc.)

Les améliorations doivent préciser les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adéquations.

La vérification périodique a été effectuée

par THUBE MATHIEU

en présence de Mr. LEFEBURE

le 10/03/2023

A SAINT QUENTIN

le 14/03/2023

Signature et cachet de l'entreprise titulaire des certifications

SARL S.M.T.

112 RUE DENFERT RESHEREAU

02100 SYLNY DENTIN

06 09 31 55 41 20123 1 07 17

FR 82 444 302 563

Ce compte-rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes et transmis au client dans un délai de 1 mois en 3 exemplaires : 1 conservé par l'entreprise titulaire, 2 transmis à l'utilisateur (dont 1 mis à disposition de son assureur).



Doc. Réf. Q4 – 01/2017 – Modèle et marque Q4 ® déposés par CNPP